



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Quimper, le 01 mars 2018

## Canal de Nantes à Brest (section finistérienne) AVIS À LA BATELLERIE

n° 2018 - 03 du 01 mars 2018

Pris en application de l'article 40 de l'arrêté préfectoral n° 2014239-0001 du 27 août 2014 portant règlement particulier de police de la navigation et portant dispositions diverses sur le canal de Nantes à Brest, section finistérienne, comprise entre l'écluse n° 192 de Goariva et la limite transversale de la mer à Rosnoën.

Sur la section  aval de Châteaulin : section fluvio-maritime  
 amont de Châteaulin : section fluviale canalisée

### MOTIVATION DE L'AVIS À LA BATELLERIE

Les travaux d'entretien entrepris par le SMATAH sur les ouvrages de Le Guillec et de Le Ster se poursuivent jusqu'à la fin du mois de mars : le niveau d'eau des biefs est abaissé.

**La navigation est interdite sur les biefs de**  
- **Le Guillec**, en amont de l'écluse n° 231,  
- **Le Ster**, en amont de l'écluse n° 207,  
**jusqu'au 27 mars 2018.**

Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,  
la chef du pôle littoral et affaires maritimes de Brest

  
Jacqueline DEJARDIN

### EN CAS DE BESOIN, LE SERVICE À CONTACTER EST LE SUIVANT

- Aval de Châteaulin : Écluse de Guily Glaz, tél : 02 98 86 03 21
- Amont de Châteaulin SMATAH, tél : 02 98 73 40 31